



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SARTHE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL

Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Utilité Publique

ARRÊTÉ N° 2014155-0010 du 4 juin 2014

OBJET : Projet d'arrêté préfectoral portant modification du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR5200646 « Alpes Mancelles ».

Consultation du public.

Le préfet de la Sarthe, Chevalier de la légion d'honneur et officier de l'ordre national du mérite,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L 120-1,

Vu l'ordonnance n° 2013-714 du 5 août 2013 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement,

Vu le projet d'arrêté préfectoral portant modification du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR5200646 « Alpes Mancelles »,

Sur proposition de madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Sarthe,

ARRÊTE

Article 1 : Le projet d'arrêté préfectoral portant modification du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR5200646 « Alpes Mancelles », est mis à la consultation du public du 11 juin 2014 au 2 juillet 2014.

Article 2 : Cette consultation sera organisée uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultation du public/Dossiers 2014 ».

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultation du public/Dossiers 2014 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, le projet d'arrêté, éventuellement amendé, sera soumis à la signature du préfet de la Sarthe.

Article 3 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,

Pour le Préfet
La Secrétaire Générale



Marie-Paule FOURNIER